Fère-en-Tardenois (02) : la commune rurale de 2 900 hab. submergée par les fast-foods de type kebab, pizza, etc ; le maire prend un arrêté municipal. « Cela risque d'être retoqué mais je veux faire entendre mon ras-le-bol »

23/08/2025 à 11h48



« *Je sais que cet arrêté risque fort d'être retoqué mais je veux faire entendre mon ras-le-bol, il faut stopper les fast-foods, ce n'est plus possible !* » Le message de l'élu est clair, il souhaite marquer le coup et faire prendre conscience qu'aujourd'hui, la commune… et pas que… est en saturation de restauration rapide. « *Une demi-douzaine* » a actuellement pignon sur rue au sein de la commune.

Jean-Paul Roseleux précise que « *ceux qui existent déjà sont en place et c'est comme ça, mais on en a marre, on n'est pas crédibles pour les consommateurs. On est content qu'un vrai restaurant, digne de ce nom, ait récemment ouvert dans le*

centre-ville, il en faudrait davantage ». En écartant le Château de Fère-en-Tardenois qui accueille une clientèle plutôt « haut de gamme », en effet, seul « Le Local », situé au 15 rue Carnot, propose de la « nourriture maison ».

Un arrêté qui doit donc encore être validé en préfecture même si, selon l'édile, « *il a plus de chance d'être refoulé* », il aura au moins permis de faire entendre son mécontentement. (…)

Le maire de Château-Thierry, Sébastien Eugène, rejoint pleinement la volonté de son homologue de Fère-en-Tardenois affichant une envie de pouvoir diversifier les enseignes de restauration au sein de la commune. (…)

L'Union